



## Enseignement

---

### Gratuité de l'enseignement liée au statut d'Établissement Public.

L'organisation des emplois du temps d'enseignement est hebdomadaire.  
La semaine de cours se déroule du lundi matin 8h15 au vendredi soir 17h30.  
Toute activité organisée est obligatoire : cours, travaux pratiques, évaluations, conférences, visites.

### Dispositions financières

---

La tarification des frais d'hébergement et de restauration s'applique pour la durée de l'année civile.  
Frais de pension pour l'année **2024** (apprenti.e qui s'inscrit pour l'année) exigibles par trimestre :

Prestations	Tarif
Interne	63,00 € / semaine
Demi-pensionnaire	15,75 € / semaine

Les aides OCAPIAT s'appliquent sur la base de ces tarifs.

Chaque élève ou étudiant doit se munir de :

- Une paire de **chaussures de sécurité** (une vente est organisée à la rentrée scolaire avec une entreprise partenaire).
- Une **tenue** vestimentaire pour l'**éducation physique et sportive**.

Pour les **travaux pratiques** dans les ateliers et les laboratoires, l'**établissement fournit la tenue de travail** (toque, blouse ou combinaison) et se charge de l'entretien de ces tenues afin de limiter au maximum les risques. La **documentation pédagogique** est **fournie** par l'établissement.

L'établissement crédite votre **compte photocopies** de **100 unités** (1 copie noir/blanc = 1 unité, 1 copie couleur = 9 unités). Quand votre solde sera épuisé, vous pourrez recharger votre compte au tarif de **2 €** les **100 unités**.

Les **frais pédagogiques** par année scolaire (location/entretien des tenues + frais de documentation + carte d'accès 10 €) sont de **130 €** pour les CAP et les BP et de **170 €** pour les BTS.

Le montant de ces frais est révisé une fois par an par le Conseil d'Administration de l'ENILIA-ENSMIC.

### Aides OCAPIAT

---

#### Pour les internes et les demi-pensionnaires :

Frais d'hébergement : 6 € maximum par nuitée - Frais de restauration : 3 € maximum par repas.

**Frais de premier équipement pédagogique** : pris en charge par le CFA et financé à hauteur de 500 € maximum par l'OPCO

→ Toutes les infos sur [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr)

### Aides régionales

---

En tant qu'apprenti, vous pouvez bénéficier de nombreuses aides qui faciliteront votre vie quotidienne au CFA, qui vous permettront de vous équiper à moindre coût pour suivre votre formation, qui vous aideront à pratiquer une activité sportive ou culturelle.

Pour plus de renseignements, connectez-vous sur <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr>

## Hébergement

---

L'accueil à l'internat est réservé en priorité aux lycéens et aux étudiants de 1ère année. Les étudiants scolaires et apprentis ont accès à l'internat s'ils ont moins de 23 ans, en fonction des places disponibles.

Si vous arrivez le dimanche soir, la nuit du **dimanche** au **lundi** vous sera facturée **5,25 €**.

## ALESA (Maison des Lycéens)

---

C'est une association à vocation sportive et culturelle qui est entièrement gérée par les étudiants, élèves, apprentis et stagiaires de la formation continue de l'ENILIA-ENSMIC, sans intervention de l'administration, mais avec l'appui de personnels.

La cotisation annuelle fixée par son assemblée générale (env. **10 €** pour l'année scolaire) permet d'accéder à ses différentes activités et à ses services.

Par ailleurs, des sorties et des **actions récréatives** et **socio-culturelles** sont organisées par l'Association.

Pour toute question relative à une situation de handicap,  
contactez-nous au 05 46 27 69 00

